

les traitements spécialisés supplémentaires pouvant être obtenus au besoin par le biais de mécanismes régionaux de collaboration et de référence, sous la coordination provinciale et parfois sous la coordination interprovinciale dans le cas des traitements rares ou plus spécialisés.

Les services de soins de santé sont offerts aux Canadiens vivant dans les régions éloignées par le biais d'un réseau diversifié de services décentralisés qui comprennent, notamment, des services régionaux d'ambulance par avion ou par hélicoptère, des équipes sanitaires volantes qui, dans certaines régions, regroupent divers professionnels de la santé ayant reçu une formation spéciale, des programmes de formation à l'intention des aides-hygiénistes communautaires, et des programmes complets de promotion de la santé, de prévention des accidents et d'éducation sanitaire, lesquels sont organisés sur une base régionale, sous la coordination de la province.

**Soins fondamentaux et évolution des services sanitaires.** L'évolution des schémas de la morbidité et de la mortalité à l'échelle mondiale ainsi que l'apparition des nouvelles aspirations et des valeurs reliées au bien-être personnel, social et environnemental ont fait ressortir l'importance du bien-être et de la qualité de vie, de la promotion de la santé et de la prévention des maladies. Ainsi, on se préoccupe essentiellement aujourd'hui d'inculquer à la population de bonnes habitudes sanitaires, de créer un environnement plus sûr, de sensibiliser les patients aux questions sanitaires et d'encourager leur participation à cet égard, surtout en ce qui concerne le choix des soins de santé. Les soins primaires au niveau communautaire font intervenir un vaste éventail d'organismes sanitaires publics, bénévoles, professionnels et de consommateurs. Ces nouveaux partenaires se consacrent notamment à l'éducation sanitaire, au dépistage précoce, à la prévention des accidents, à la santé mentale, à l'hygiène concernant la reproduction, aux soins palliatifs, à la santé des femmes, à la médecine du travail, à l'hygiène du milieu, aux services d'aide en cas de négligence et de violence intrafamiliale, à la santé des groupes d'immigrants et de réfugiés, et à bien d'autres aspects de la santé.

**Normes.** Puisque l'organisation des programmes d'éducation sanitaire et des sciences de la santé, la délivrance des permis d'exercice du personnel sanitaire, la répartition et la gestion des ressources sanitaires et le réseau médico-hospitalier relèvent des provinces et des territoires, il a fallu créer une infrastructure sanitaire décentralisée aux niveaux provincial et territorial. Cette décentralisation nécessite l'établissement d'un réseau national, la coordination, l'échange de rensei-

gnements ainsi que la planification et l'établissement de normes élaborées sous l'égide d'associations professionnelles et de comités fédéraux et provinciaux.

Afin d'améliorer la qualité des soins dans tout le Canada et d'instaurer un cadre national de procédures, de politiques et de buts communs, on a mis au point des lignes directrices concernant les services hospitaliers en établissement et les autres services de santé professionnels, ainsi que d'autres concernant l'observation clinique relative à diverses disciplines. Ces lignes directrices portent sur une vaste série de questions sanitaires, dont la lutte contre l'infection, la greffe des organes vitaux, les examens médicaux périodiques, les soins des nouveau-nés, l'hygiène dentaire, l'ergothérapie et la physiothérapie.

#### 3.2.4 Protection de la santé

Divers programmes fédéraux et provinciaux protègent le public contre les aliments, les médicaments et les produits de beauté douteux ou dangereux, contre les appareils médicaux et autres qui émettent des radiations, contre les agents microbiologiques nuisibles, contre les milieux technologiques et sociaux préjudiciables à la santé, contre les facteurs de pollution et de contamination de l'environnement, et contre les drogues et les appareils présentant un caractère frauduleux.

**Salubrité des aliments.** Les normes concernant la salubrité des aliments, à savoir la pureté et la valeur nutritive, sont élaborées à l'aide de recherches en laboratoire et d'études de données fournies par les secteurs privé et public ou émanant de sources internationales. On maintient ces normes par voie d'inspection et d'analyse des aliments d'origine canadienne aussi bien qu'étrangère. En outre, des règlements prescrivent les niveaux maximums de résidus de produits chimiques agricoles que les aliments peuvent contenir et régissent l'emploi des additifs alimentaires. Ces deux catégories de substances font l'objet d'examen rigoureux avant que l'on puisse les utiliser dans la production des aliments destinés au marché canadien.

**Médicaments.** Conformément au principe selon lequel il importe que les Canadiens aient accès à des médicaments à la fois sûrs et efficaces, ces derniers sont examinés avant leur mise en marché et font, par la suite, l'objet d'une surveillance étroite. Les compagnies pharmaceutiques qui fabriquent de nouveaux médicaments aux propriétés inconnues sont obligées en vertu de la loi de fournir des preuves de la sûreté et de l'efficacité de ces produits, y compris des informations sur leurs propriétés thérapeutiques et leurs effets secondaires.